



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation** est constituée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)
--

TITULAIRES

Mme Julie BENETTI	Rectrice de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Charles KAOUA	Inspecteur de l'éducation nationale du 2 nd degré
Mme Aline FACCENDA	Proviseure du Lycée Maximilien Perret 94 – ALFORTVILLE
M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY	Adjointe au Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
M. Vincent ALBAUD	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
Mme Sylvie TROUSSET	Adjointe au chef de la division des personnels enseignants
M. Julien MARTINEZ	Principal du collège Janusz Korczak 94 – LIMEIL BREVANNES
M. Stéphane BILLERACH	Proviseur du lycée Jean Jaurès 94 – CHARENTON LE PONT
Mme Myriam HOLMES	Principale du collège Jules Ferry 94 – VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS **(6 titulaires – 6 suppléants)**

TITULAIRES

Au titre du SNALC

Mme Safia MEDINI Lycée Paul le Rolland
93 – DRANCY

Au titre de la FSU

Mme Mélodie HABBOUCHE Lycée Jean Vilar
77 – MEAUX

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Hichem GRINI Collège Marcel Cachin
93 – LE BLANC MESNIL

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. David GUYOT Lycée polyvalent de Cachan
94 – CACHAN

Mme Farida BELGAID Collège Camille Corot
77 – CHELLES

Mme Nassima SADAOUI Lycée Alfred Nobel
93 – CLICHY SOUS BOIS

SUPPLÉANTS

Au titre du SNALC

M. Said REZEG

Lycée Hélène Boucher
93 – TREMBLAY EN FRANCE

Au titre de la FSU

M. Faralahy RAMAMONJISOA

Lycée professionnel Antonin Carême
77 – SAVIGNY LE TEMPLE

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Saïda TOUHAMI

École élémentaire Nelson Mandela
93 – SAINT-OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. Mohand AMATOUÏ

Lycée professionnel Gabriel Péri
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

Mme Laurence BARRE

Collège Pierre de Geyter
93 – SAINT-DENIS

M. Florent NUNEZ

Lycée Lino Ventura
77 – PONTAULT-COMBAULT

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 10 juin 2024. L'arrêté de composition du 14 mai 2024 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juin 2024

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA